



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE  
HAUTS-DE-FRANCE  
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente  
de la mission régionale  
d'autorité environnementale  
Hauts-de-France  
à

Monsieur le Président de la  
communauté d'agglomération de la  
région de Compiègne  
Place de l'Hôtel de ville  
60321 Compiègne

(jerome.allieux@agglo-compiegne.fr)

Lille, le 29 janvier 2019

Objet : Modification du dossier de réalisation de la ZAC du Bois Plaisance à Venette (60)  
**Avis de l'autorité environnementale – Information d'avis tacite**  
N° d'enregistrement Garance : n° 2018-3153

Monsieur le Président,

Vous avez saisi le 23 novembre 2018 pour avis l'autorité environnementale sur le projet cité en objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'a été formellement produit dans le délai de deux mois suivant la saisine.

Le présent courrier vous informe de l'absence d'observations de l'autorité environnementale sur le projet. Il sera joint au dossier d'enquête publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAE Hauts-de-France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée

La Présidente  
de la mission régionale d'autorité environnementale  
Hauts-de-France

Patricia Corrèze-Lénée

Copies : Préfecture de l'Oise  
DREAL Hauts-de-France